

Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation



ciVS

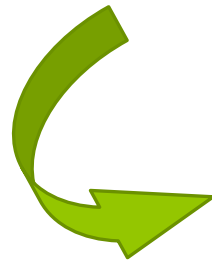
Les chiffres clés

MAI 2019

L'indemnisation

Nombre de recommandations

35 441



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
536 248 351 euros

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

29 625

Dossiers matériels : **19 667**

Dossiers bancaires : **9 958**

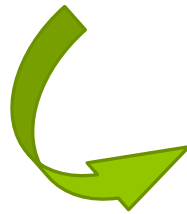


Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces dossiers :
17 234

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)

Depuis le 10 septembre 1999	Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 384
	Dossiers indemnisés mentionnant une ou des œuvres d'art	307



49 862 759 € indemnisés pour des
dossiers mentionnant des œuvres d'art

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	871
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	2 629 (1560 en 2018)